



SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

epoures
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

25/07/2018

Révision du Plan Local d'Urbanisme Rozier-Côtes-d'Aurec Réunion publique

ORDRE DU JOUR

Contexte

1. Plan Local d'Urbanisme : définition et cadrage législatif
2. Diagnostic territorial
3. Projet d'Aménagement et de Développement Durable
4. Echanges avec la salle

Contexte

Pas de document d'urbanisme à l'heure actuelle :

#Règlement National d'Urbanisme (RNU)

QU'EST-CE QUE LE RNU :

- Dispositions à caractère législatif et réglementaire applicables, en matière d'utilisation des sols
- Règles concernent la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions, le mode de clôture, etc...
- Règle de la constructibilité limitée : Eviter la réalisation d'un habitat dispersé (« mitage des campagnes ») et un développement des petits bourgs et hameaux en « tache d'huile »

Contexte

UN NOUVEAU CONTEXTE TERRITORIAL POUR LE PLU

#6 Décembre 2016 : lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par la commune

#1er Janvier 2017 : intégration de la commune à Saint Etienne Métropole, collectivité compétente en matière de documents de planification

#Procédure d'élaboration du PLU mené en collaboration Commune/SEM



1. Le Plan Local d'Urbanisme

Qu'est ce qu'un PLU

POUR QUI ?

Pour tous (particuliers, administrations, collectivité...)

Utilisé au quotidien par la collectivité pour délivrer les autorisations des sols (permis de construire, déclaration préalable...).

Qu'est ce qu'un PLU

POURQUOI ?

#Pour organiser

une évolution du territoire plus économe en terrain dans un équilibre entre espaces urbanisés et espaces naturels



Permettre la transformation ou le renouvellement du bâti existant



Préserver les espaces pour l'activité agricole

#Pour favoriser

la diversité des fonctions urbaines et la mixité de l'habitat



Favoriser la diversité et la mixité sociale de l'habitat



#Pour préserver

l'environnement et les paysages



Préserver les espaces naturels sensibles et les continuités écologiques



Prévoir l'évolution de la commune en harmonie avec le paysage et l'environnement (climat, énergie, milieux...)



Réduire les besoins en déplacements

Qu'est ce qu'un PLU

COMMENT ?

3 étapes

#Etablir un diagnostic :
situation existante, enjeux et perspectives d'évolution

#Définir les objectifs d'urbanisme et les orientations du PADD*

#Traduire ces orientations dans les documents du PLU : règlement, documents graphiques, orientations d'aménagement et de programmation



#Constituer un cadre d'action et fixer les règles s'appliquant aux constructions

EN ASSOCIANT ?

#Habitants, Associations locales, représentants de la profession agricole...

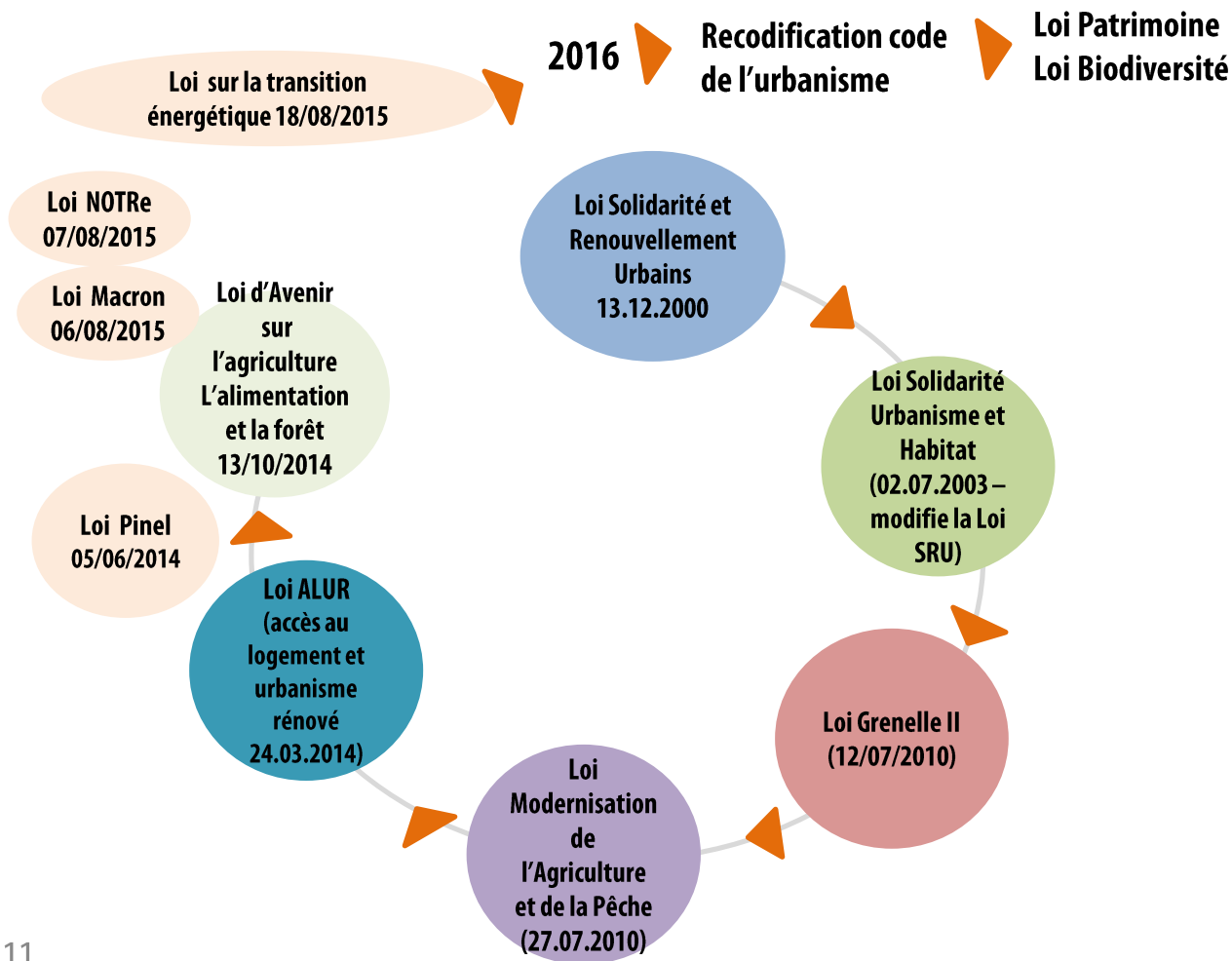
#Différentes Personnes Publiques Associées (PPA) : (services de l'Etat, Région, Département, Chambres consulaires, SCOT Sud Loire, collectivités voisines...)

Qu'est ce qu'un PLU

QUE CONTIENT-IL?

Le rapport de présentation	Expose le diagnostic Présente et argumente les orientations choisies
Le PADD (projet d'aménagement et de Développement durables)	Fixe les orientations générales d'aménagement du territoire communal
Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)	Précisent sur des quartiers, des secteurs certains principes d'aménagement
Le règlement graphique (plan de zonage)	Délimite les vocations du territoire : les zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières, les éléments à préserver, le cas échéant
Le règlement	Définit les règles d'occupation et de construction pour chacune des zones, ainsi que les volumes

Le Cadre Législatif



Le code de l'urbanisme fixe aux PLU **3 objectifs**

#1 Assurer l'équilibre entre :

- le renouvellement urbain, le développement maîtrisé et la restructuration des espaces urbanisés
- l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces agricoles, la protection des sites, des milieux naturels et paysages, la qualité urbaine notamment des entrées de ville
- la sauvegarde du patrimoine
- les besoins en mobilité.

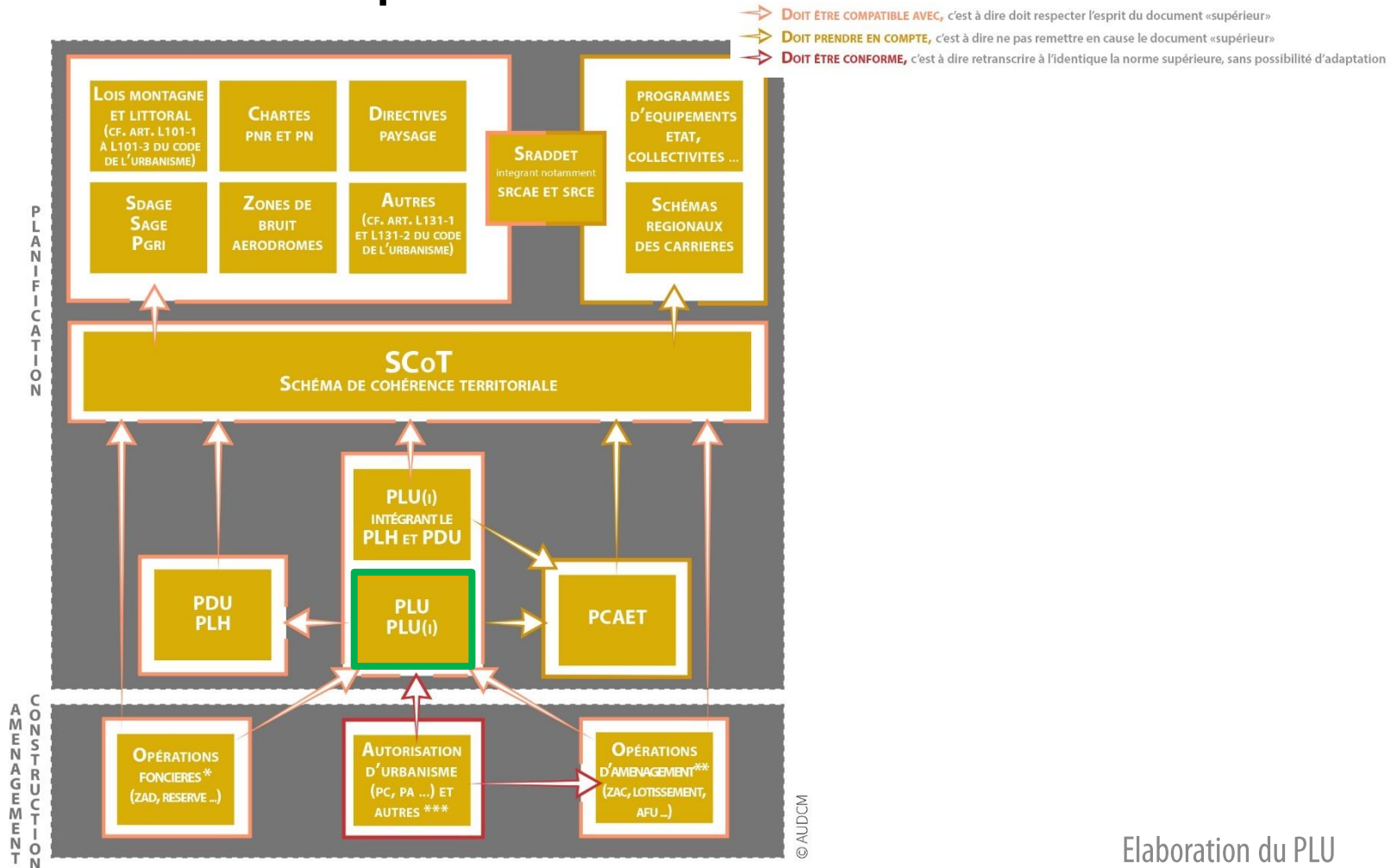
#2 Assurer la diversité

des fonctions urbaines et rurales, ainsi que la mixité sociale dans l'habitat, avec une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, l'amélioration des performances énergétiques et le développement des communications numériques, une diminution des obligations de déplacements motorisés, le développement des transports alternatifs à la voiture.

#3 Assurer la réduction

des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'eau, de l'air, des milieux et des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, des continuités écologiques, et la prévention des risques et nuisances de toute nature.

Documents supra-communaux





2. Diagnostic Territorial

■ Définition du diagnostic

Dans un 1er temps

Le Diagnostic

Répertorie les besoins en matière de développement économique, de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Analyse l'état initial de l'environnement, expose la manière dont le plan prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement ainsi que les effets et incidences attendus de sa mise en œuvre

Définition du diagnostic

Dans un 2nd temps

Le Diagnostic

Analysera la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis.

Exposera les dispositions favorisant la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Justifiera les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le PADD au regard des dynamiques économiques et démographiques.



Paysage et environnement

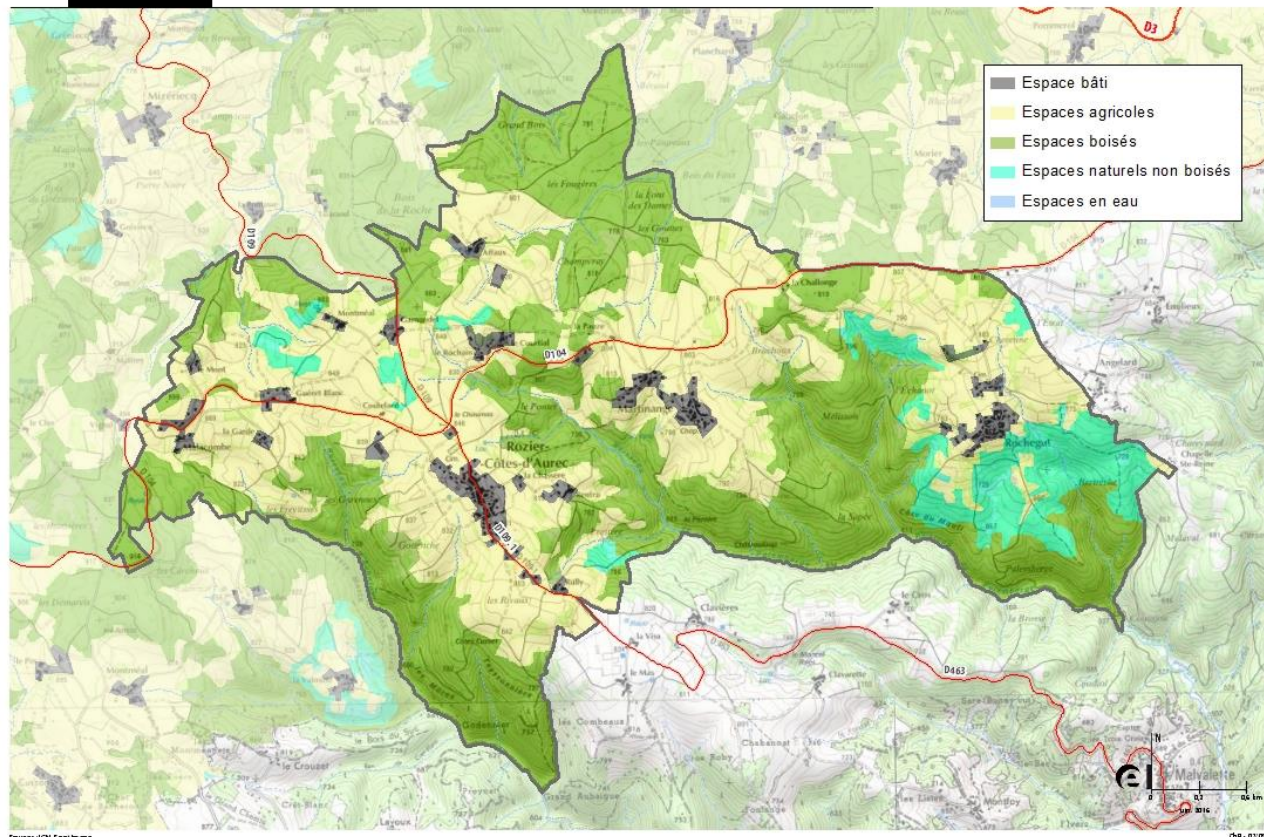
Occupation du territoire

Commune rurale avec 96% du territoire non urbanisé (*SPOT Théma 2015*)

- Espaces agricoles (44 % - 605 ha)
- Espaces boisés (45 % - 615 ha)
- Espaces naturels non boisés et en eau (7 % - 102 ha)

Commune de Rozier-Côtes-d'Aurec

L'occupation des sols (Spot Théma 2015)



Paysage

Paysage rural et **relief vallonné** : Sud Est du plateau de Saint Bonnet le Château

- Des vues remarquables sur le grand paysage : alternance espaces ouverts et fermés
- Urbanisation en partie supérieure des versants et sur les lignes de crêtes

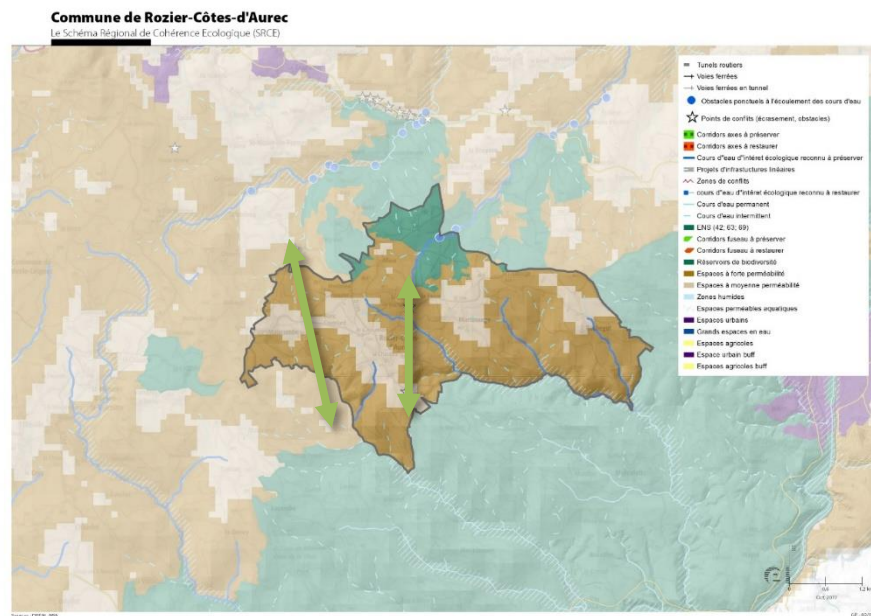
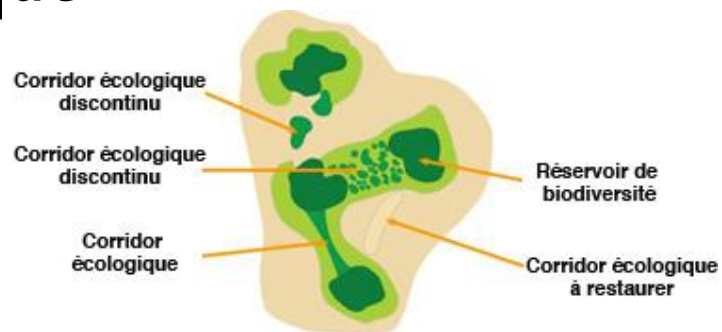
➤ ***Préserver les secteurs sensible à valeur paysagère de toute construction***



La fonctionnalité écologique

Qu'est ce qu'un corridor écologique ?

- La commune apparaît à l'échelle régionale comme un espace fortement perméable.
- Des réservoirs de biodiversités au nord et au sud de la commune
- Pas de corridors écologiques d'enjeux régionaux mais des connexions locales évidentes
- **Identifier et protéger la Trame Verte et Bleue communale**



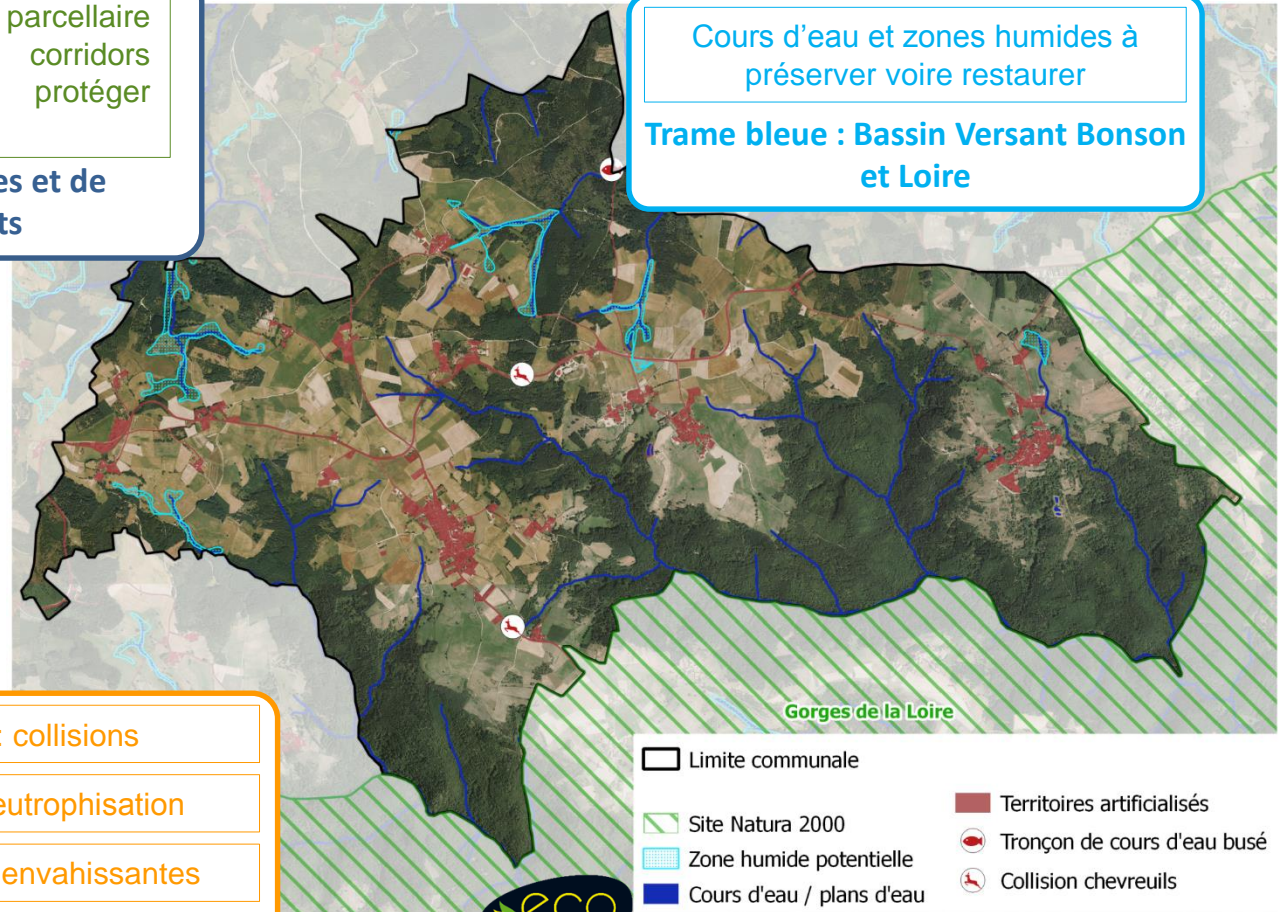
Quels sont les enjeux environnementaux ?

Délimiter à l'échelle parcellaire les réservoirs et corridors locaux et les protéger réglementairement

Trame de prairies et de boisements

Cours d'eau et zones humides à préserver voire restaurer

Trame bleue : Bassin Versant Bonson et Loire



Discontinuités : collisions

Zone sensible à l'eutrophisation

Espèces exotiques envahissantes

Points de vigilance

☐ Limite communale

▨ Site Natura 2000

▨ Zone humide potentielle

▨ Cours d'eau / plans d'eau

▨ Territoires artificialisés

● Tronçon de cours d'eau busé

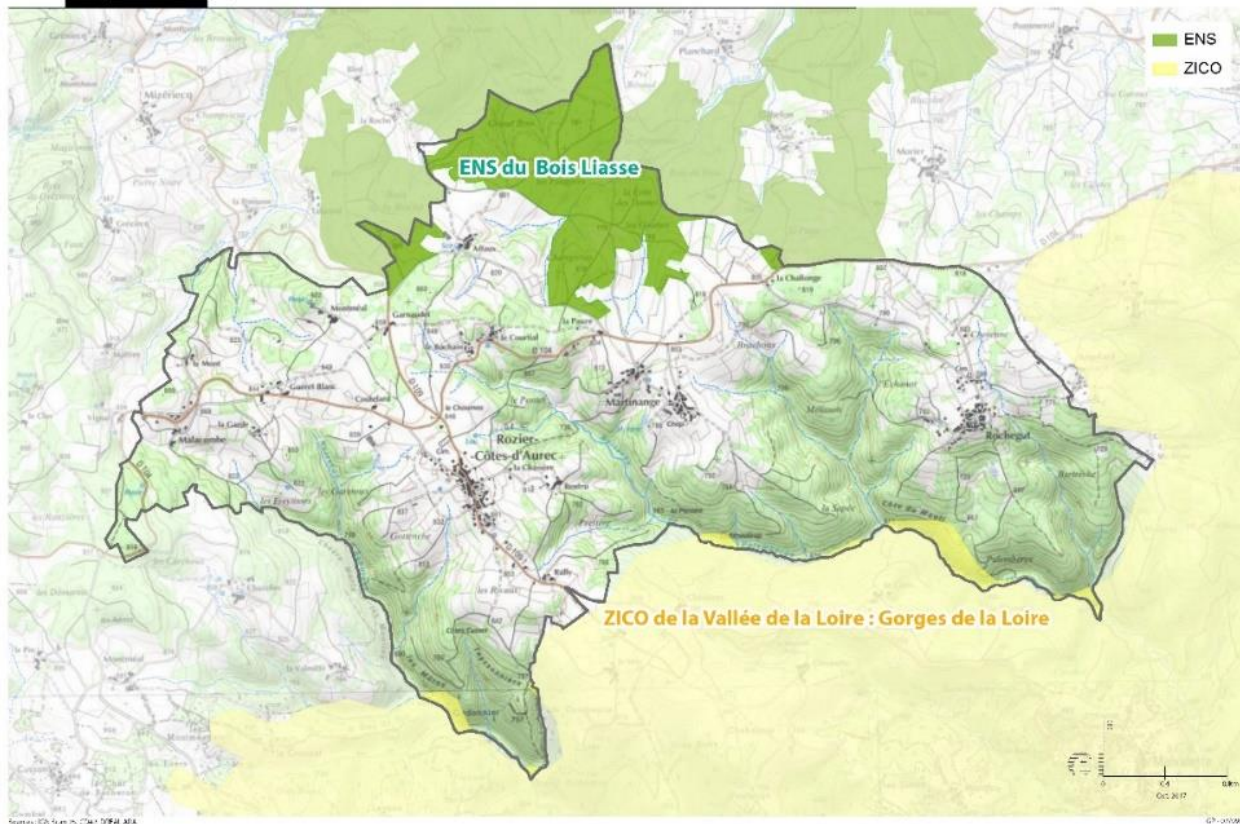
● Collision chevreuils



Espaces naturels

Commune de Rozier-Côtes-d'Aurec

en espaces naturels remarquables



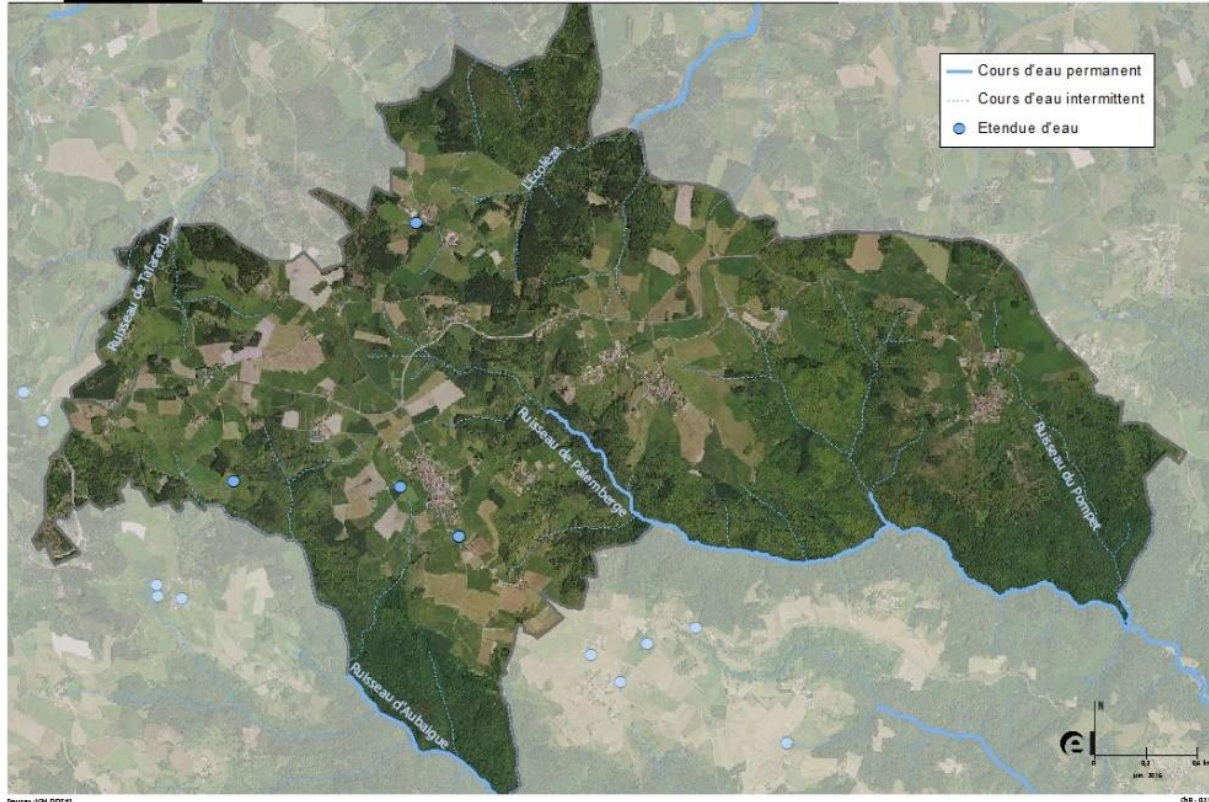
**Espace Naturel Sensible
du Conseil
Départemental : ENS du
Bois Liasse**

**Zone Importante pour
la Conservation des
Oiseaux (pas de portée
réglementaire)**

➤ ***Préserver les
espaces naturels de
l'urbanisation***

Hydrologie

Commune de Rozier-Côtes-d'Aurec
L'hydrographie



Situation de tête de bassin
Une bonne qualité des eaux

5 ruisseaux

- L'Écolèze et le Talarand : affluents du Bonson
- L'Aubaigue, le Pompet, et le Palamberge : affluents du fleuve Loire

Zone humides

- 7 zones humides >1ha inventoriées par l'inventaire départemental (19,1ha)
- 11 autres zones humides connues >1ha (6ha)

➤ ***Eviter toute dégradation du milieu aquatique***

Réseaux et risques

Assainissement

- 3 Stations de traitement : Bourg, Rochegut, Martinange
- Des problèmes d'assainissement identifiés sur le bourg
- Lancement du diagnostic assainissement à venir
- ***Limiter l'urbanisation dans les secteurs dépourvus d'assainissement collectif***

Risques (*Dossier Départemental des Risques Majeurs*)

- Le risque de mouvements de terrain : aléa faible
- Le risque tempête
- Le risque feux de forêt
- Le risque Radon
- ***Un enjeu faible sur la commune***

Air, climat et énergie

Consommation énergétique

- Consommation liée principalement au secteur résidentiel (56,6%) puis au transport routier (35,5%)

Qualité de l'air

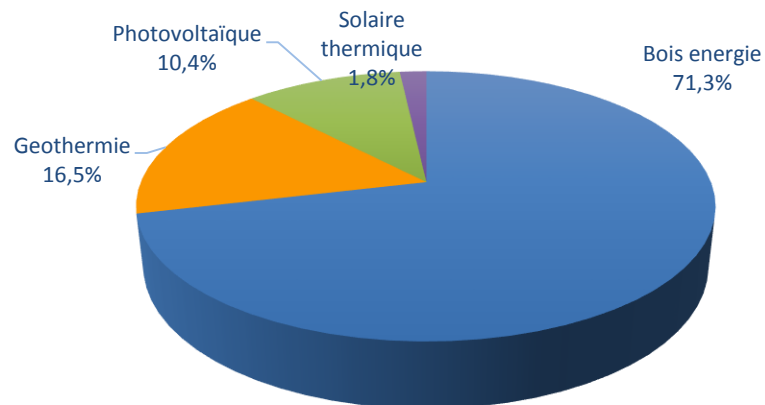
- Une bonne qualité de l'air

Emissions de GES

- Les secteurs les plus émetteurs sont l'agriculture (52%), le transport routier (24,1%) et le résidentiel (22,9%)
- Engagement de St-Etienne Métropole (Plan Climat Energie Territorial, Territoire à Energie POSitive)

➤ ***Permettre réglementairement la réalisation de constructions moins consommatrices en énergie, les rénovations thermiques et l'installation d'équipement de production d'énergie renouvelable***

Répartition de la production d'EnR en 2015





Diagnostic urbain

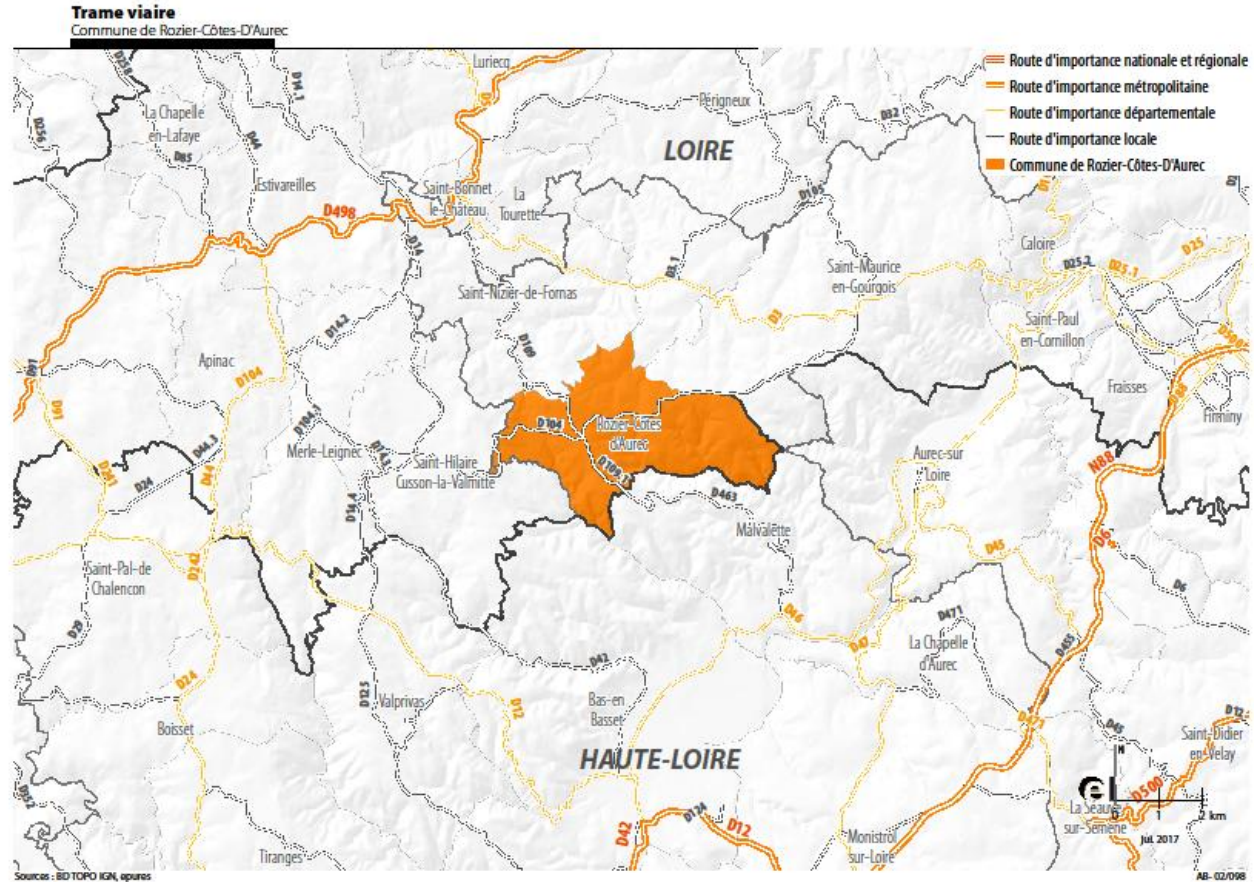
Mobilité

Eloignement des principaux pôles d'emplois et axes de circulation

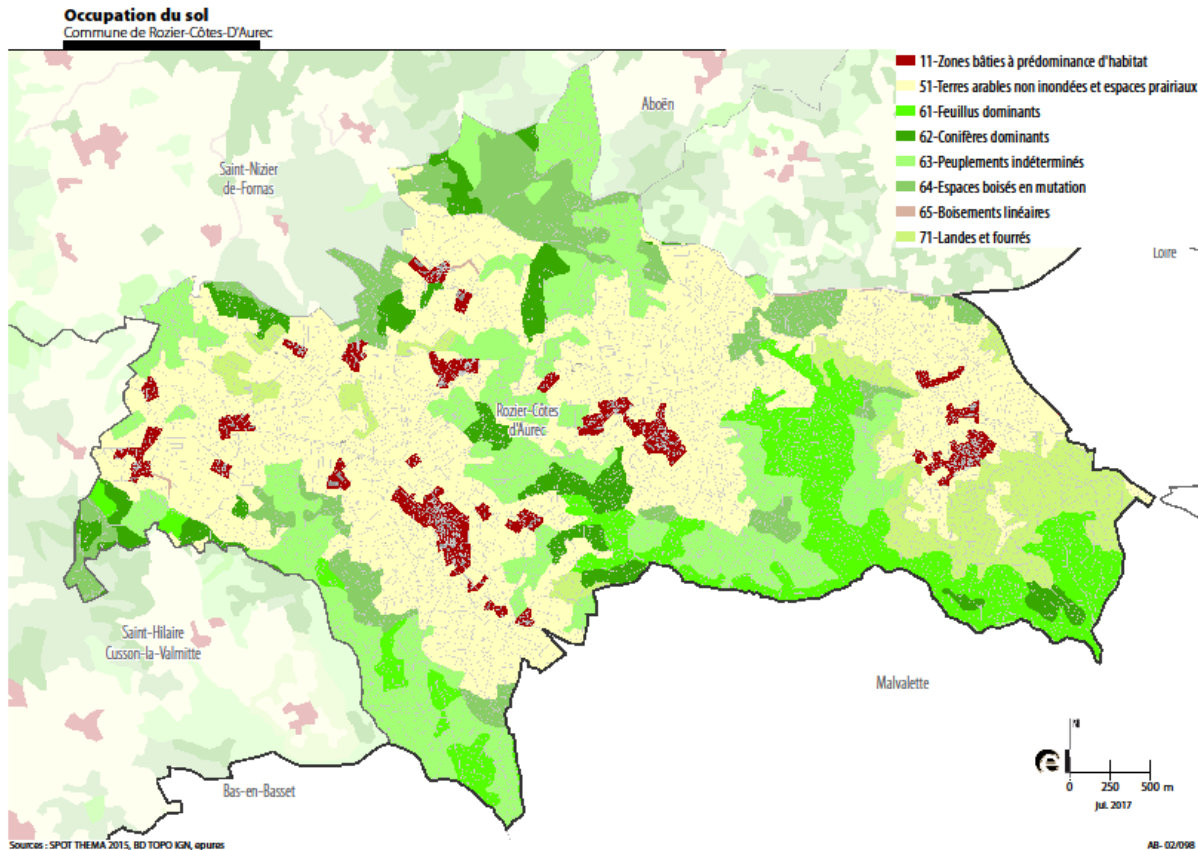
Deux axes principaux :

- D109 (Nord-Sud)
- D104 (Ouest-Est)

1 ligne de TC départementale (Firminy – Saint-Bonnet-le-Château)



Structuration du territoire



Tissu urbain éclaté avec **3 polarités historiques**, points d'ancrage du développement urbain

- Centre bourg
- Rochegut
- Martinange

14 hameaux éparpillés

➤ **Prendre en compte la multipolarité du territoire**

Patrimoine

Monument historique : Eglise Saint Blaise

Petit patrimoine remarquable: Croix, Sculptures, Fontaines, Monuments aux morts, Lavoirs, Puits, Four, Travail

Ensemble bâti d'intérêt patrimonial

Chapelle de Martinange

Eglise de Rochegut

Anciennes écoles (bourg, Rochegut, Martinange)



➤ ***Préserver et mettre en valeur les éléments de patrimoine***



Equipements et services

Equipements et services Commune de Rozier-Côtes-d'Aurec



Bourg :

- Mairie
- Bibliothèque
- Salle communale
- Terrain multisport
- Agence postale
- Salles louées aux associations dans l'ancienne école
- Aire de jeux
- Cimetière

Rochegut :

- Boulodrome et jeux pour enfants
- Ancienne école ouverte à la location publique
- Cimetière
- Terrain de foot
- Table d'orientation

Martinange :

- Deux petits jeux pour enfants
- Ancienne école (en vente)

Activités économiques

Aucune zone d'activités économiques sur la commune

3 établissements

Un café (Bourg)

Une dépôt de pain, tenu par la commune (Bourg)

Une entreprise de terrassement (Nord de Rochegut)

Activité agricole

Le RGA de 2010 recense 10 exploitations agricoles sur la commune

En 2017, il ne resterait plus que 7 exploitants agricoles

Activité touristique

3 sentiers de randonnée balisés

Une table d'orientation à Rochegut

1 gîte présent à Martinange

- ***Conforter les activités économiques existantes en leur permettant de se développer***

II. Diagnostic socio-économique

Population

456 habitants en 2014

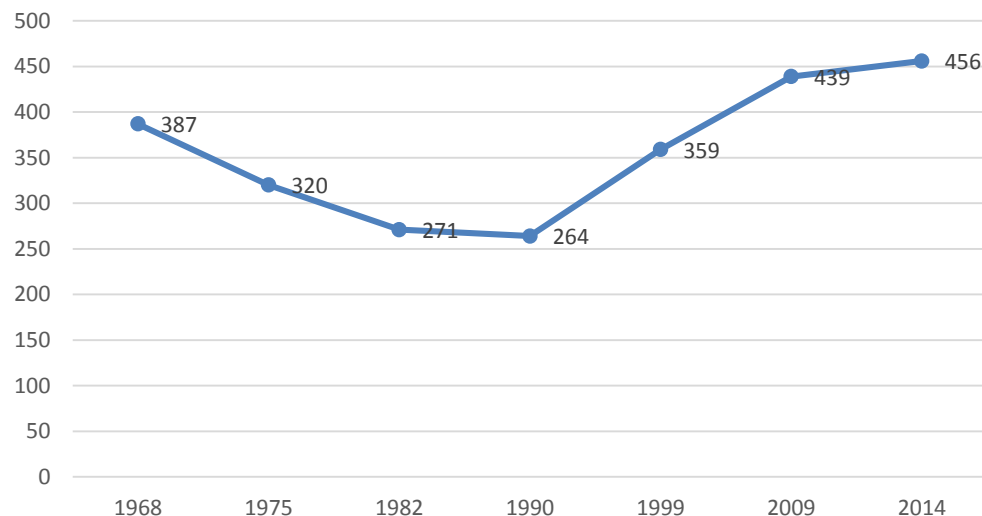
3 grandes phases :

1968 – 1990

1990 – 2009

2009 – 2014

Evolution du nombre d'habitants

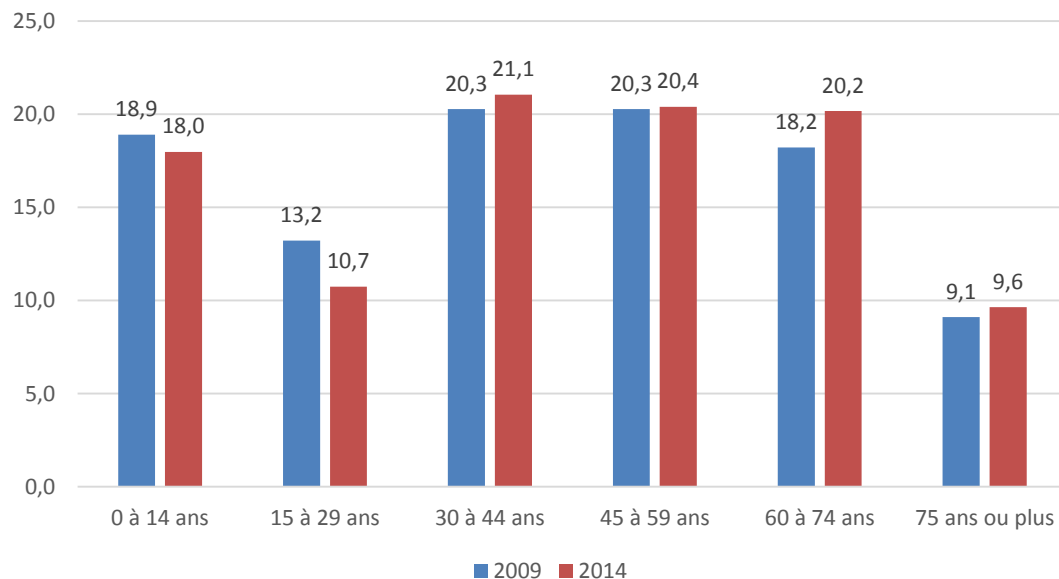


Variation de la population suivant les soldes naturels et migratoires

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2,7	-2,3	-0,3	3,5	2	0,8
due au solde naturel en %	-1,2	-1,8	-1,6	-0,8	0,0	0,7
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,5	-0,5	1,3	4,2	2,0	0,1

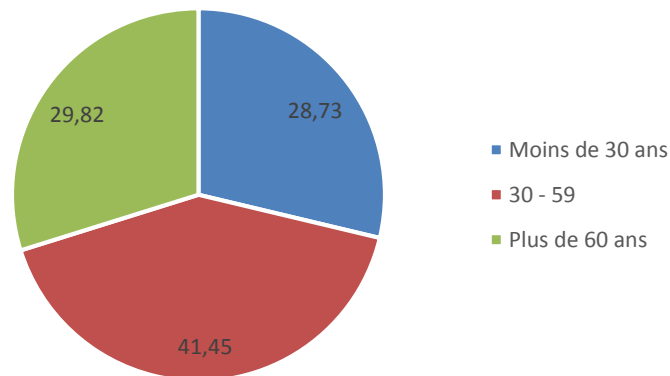
Structure par âge

Evolution de la population par tranche d'âge (en % de la population totale)



Indice de jeunesse: nombre de moins de 30 ans pour 1 personne de plus de 60 ans

Répartition de la population par classe d'âge en 2014



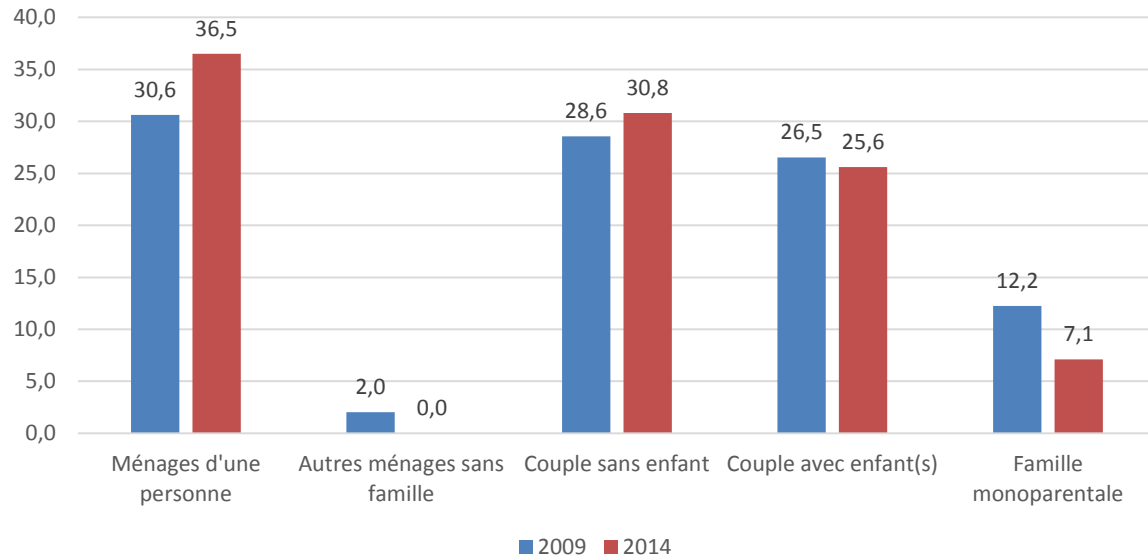
Baisse des 15-29 ans
Hausse des 60-74 ans

Diminution de l'indice de jeunesse (1,18 à 0,96)
CU SEM : 1,4

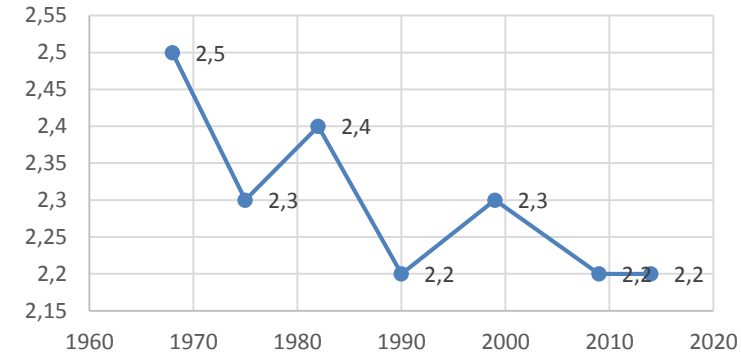
➤ **Prendre en compte le vieillissement de la population**

Ménages

Evolution de la structure des ménages



Evolution de la taille des ménages



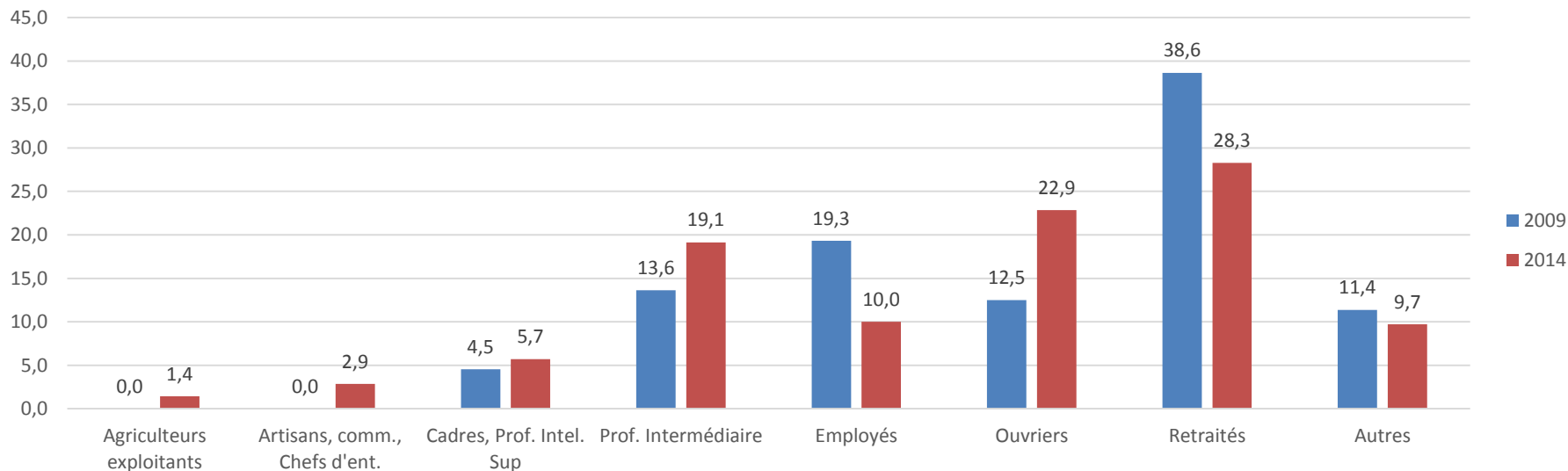
- 211 ménages en 2014
- Hausse des ménages d'une personne et des couples sans enfants
- Diminution de la taille des ménages à 2,2

Population active et emplois

- 67,8% de population active ayant un emploi
- 9,2% de taux de chômage
- Forte part des retraités mais en diminution
- Diminution de l'indicateur de concentration d'emploi entre 2009 et 2014 : 23.5 à 19.4.

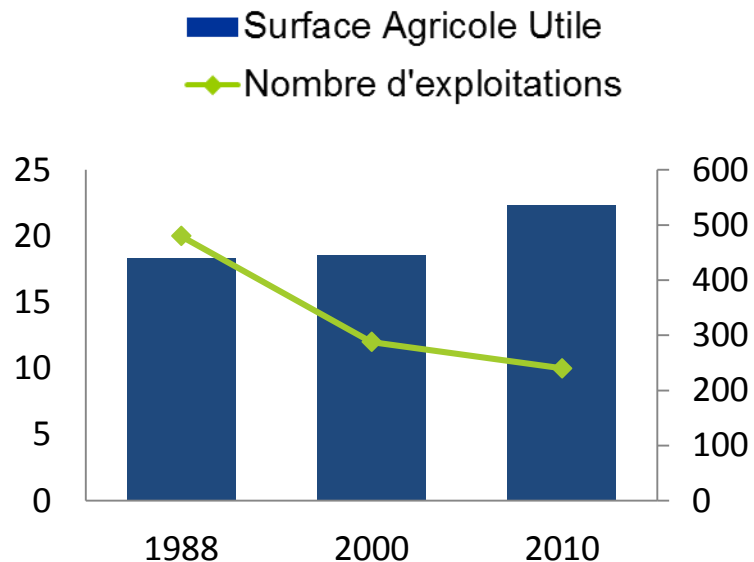
	Rozier-Côtes-d'Aurec	CU Saint-Etienne Métropole
Taux de chômage des 15-64 ans en 2014	9,2	16,6

Population de plus de 15 ans suivant la Catégorie Socio-Professionnelle



Quel type d'agriculture ?

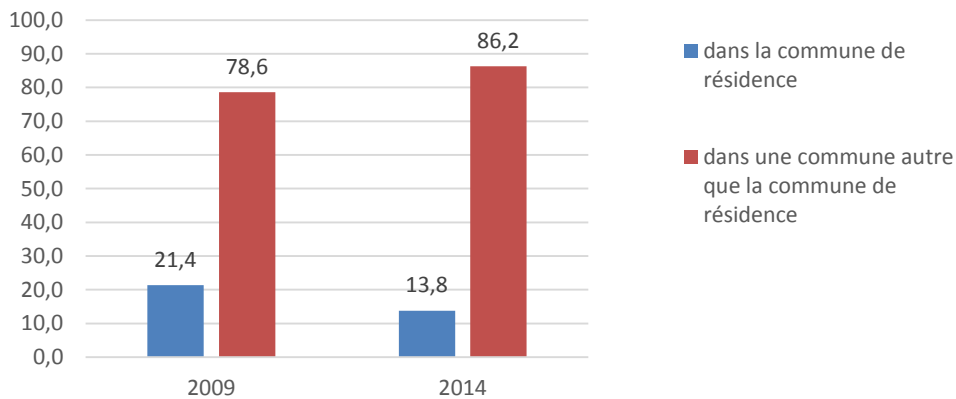
- 520 ha de surface à vocation agricole
 - 7 exploitations ayant leur siège sur la commune
 - 12 exploitations extérieures
- Orientation : bovins mixtes
- Majorité de surfaces fourragères



- **Préserver les sites d'élevage existants et en projet**
- **Préserver les surfaces à fort potentiel agronomique**

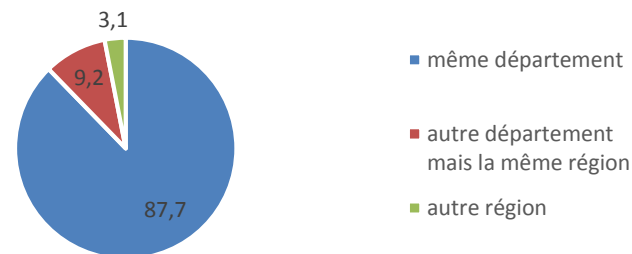
Mobilité domicile-travail

Lieu de travail des actifs occupés de 15 ans ou plus résidant sur la commune

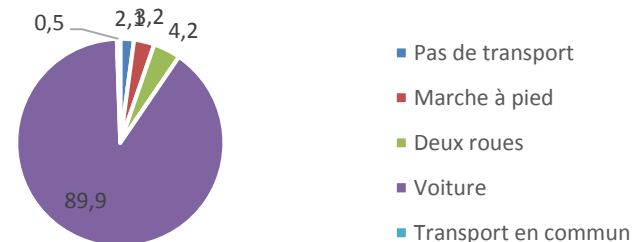


- 86,2 % des actifs travaillent à l'extérieur de la commune (Firminy-Saint Etienne)
- Déplacements pendulaires orientés vers le même département
- Prédominance de l'usage de la voiture

Lieu de travail des actifs occupés travaillant dans une autre commune que celle de résidence en 2014

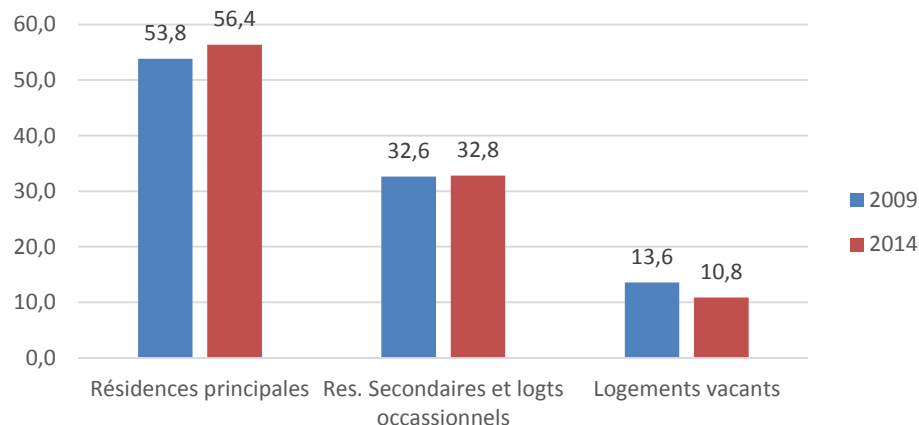


Moyens de transport utilisés par les actifs occupés de plus de 15 ans pour se rendre au travail en 2014



Caractéristiques du parc de logements

Evolution des catégories de logements (en % du total de logements)



369 logements en 2014

- Majorité de résidences principales
- Forte proportion de résidences secondaires
- Taux important de logements vacants
- **Lutter contre la vacance en favorisant la rénovation et la réhabilitation du bâti existant**

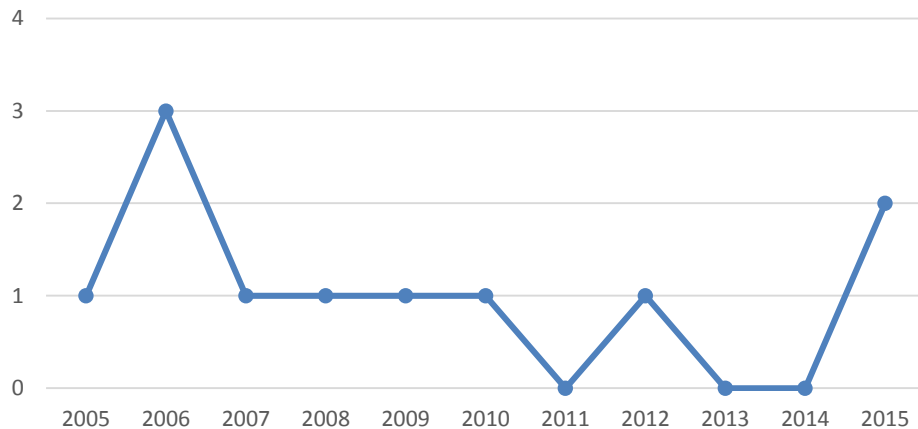
Type de logements : 98 % de maisons individuelles et 2% d'appartements

Statut d'occupation : 86,6% de propriétaires et 12,5% de locataires

- **Diversifier l'offre de logements (typologie, volume) pour fluidifier les parcours résidentiels**

Evolution de la construction

Logements commencés entre 2005 et 2015
(SITADEL)



Rythme de construction

- 11 logements commencés entre 2005 et 2015
- Moyenne de 1 log/an

Typologie

- 10 logements individuels purs
- 1 logement individuel groupé en 2006

Commune : 4 permis accordés entre 2005 et 2015 (constructions nouvelles à usage d'habitation)



3. Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Définition du PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

#est l'expression politique du projet urbain du développement de la commune défini par les élus

- il définit et décrit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Rozier-Côtes-d'Aurec dans 10 ans ?

Quelles dynamiques de développement urbain ?

#1 Affirmer un développement durable et cohérent du territoire

Quels modes de vie ?

#2 Valoriser la vie locale et l'attractivité du territoire

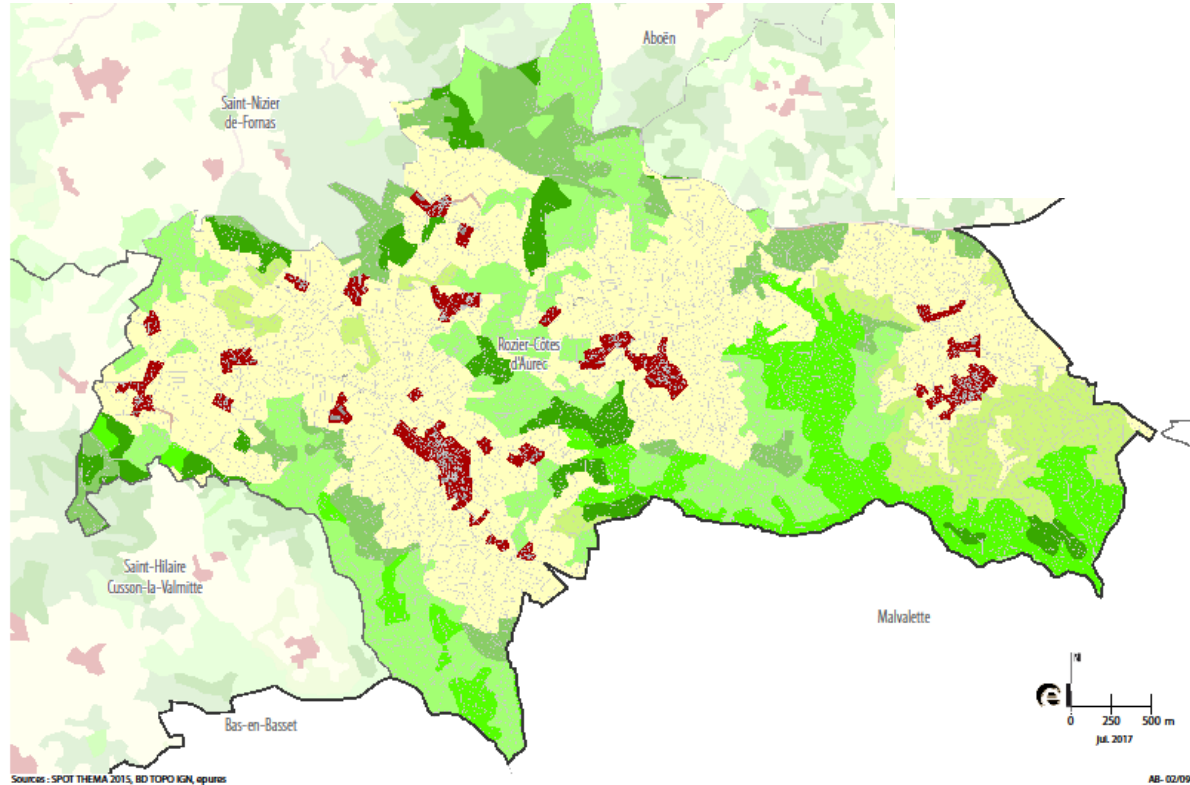
Quel cadre de vie ?

#3 Préserver le cadre de vie rural du territoire

Des réflexions menées à l'échelle communale et des 3 polarités historiques : le Bourg, Rochegut, Martinange

1. Affirmer un développement durable et cohérent du territoire

1.1 Prendre en compte la multipolarité du territoire



1. Affirmer un développement durable et cohérent du territoire

1.2 Mettre en œuvre un modèle de développement respectueux de son environnement, de son patrimoine et économe en espace

1.3 Mettre en adéquation le projet de développement avec les ressources et les risques



2. Valoriser la vie locale et l'attractivité du territoire

2.1 Conforter les lieux de vie dans les polarités historiques

2.2 Maintenir et développer le tissu économique local

2.3 Renforcer les connexions entre les polarités historiques



3. Préserver le cadre de vie rural du territoire

3.1 Préserver les perspectives paysagères remarquables

3.2 Conserver les éléments de patrimoine de qualité

3.3 Protéger les espaces naturels et agricoles



4. Echanges avec la salle